



2021

Analyse des Besoins Sociaux

Ville de Giromagny

Par décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les CCAS ont obligation de procéder annuellement à l'analyse des besoins sociaux (ABS) sur leur commune. « *Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté en conseil d'administration* ».

La première Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS de Giromagny se veut perfectible et à enrichir chaque année, elle a néanmoins vocation à être un outil d'aide à la décision, et à répondre à plusieurs grands objectifs :

- Mieux cerner les besoins sociaux de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes en difficultés).
- Identifier les réponses existantes et les dispositifs capables de satisfaire ces besoins.
- Faire évoluer les dispositifs et les pratiques actuelles pour mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion.
- Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux inhérents à celui-ci pour les années à venir.
- Définir des solutions en lien avec les besoins identifiés et les différentes démarches actuellement en cours.
- Déterminer les actions à entreprendre et les hiérarchiser

Groupe de travail :

- Catherine Barras, directrice-adjointe centre socioculturel
- Christelle Janniot, conseillère municipale, Ville de Giromagny
- François Levêque, membre CCAS (UDAF 90)
- Jacqueline Michel, membre CCAS (association retraités)
- Janick Noël (FNATH 90)
- Isabelle Poncet, directrice centre socioculturel
- Patricia Vuillaumié, adjointe action sociale Ville de Giromagny

Remerciements :

Sabrina Fischer, responsable ESD Giromagny, Catherine Simon, URBAM 90, Sophie Knoepflin, directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Jean-Louis Corneille, conseiller MDPH, Frédérique Mozer, directrice de l'animation territoriale à la Fondation Abbé Pierre, Dimitri Moussaoui, animateur jeunes au centre socioculturel,

Sommaire

Diagnostic communal

Chiffres clés	1
Evolution et structure de la population	
Une population en baisse	2
Un vieillissement de la population	2
Un taux de natalité en baisse	4
Couples, familles, ménages	
La composition des familles et des ménages se modifie	5
Logements	
Une relative stabilité en terme de déménagement	6
Un fort taux de logements vacants	6
Catégories socioprofessionnelles, diplômes	
Plus de la moitié des habitants ne sont pas dans l'emploi	7
Emplois et chômage	
Des revenus mensuels moyens relativement faibles	8
Un fort taux d'entreprises de services	10
Peu de structures d'accueil touristiques	10
Groupes d'analyse	
Enfance, jeunesse	12
Santé	17
Logement	18
Insertion emploi	21
Budget	22
Alimentation, exclusion	23
Séniors	24
Handicap	27
Plan d'actions 2021-2022	30

DIAGNOSTIC COMMUNAL

Chiffres clés



3 064 habitants (- 513 depuis 1982)

16,5 % de plus de 75 ans (national : 9,5 %)

35,4 % de 60 ans et plus (26,6 %)

21,4 % moins de 20 ans (24 %)

2 603 personnes de plus de 15 ans

203 scolarisés (7.8%)

350 sans activité professionnelle (13,4 %)

897 retraités (34,5 %)

1 450 personnes ne sont pas dans l'emploi

23,5 % de familles monoparentales (11,1 %)

86,45 % de résidences principales (national 82,2 %)

11,1 % de logements vacants (national 8,2 %)

46 % des ménages imposés (Département 52,6 %)

19 680 euros, revenu médian (Département 21 310 euros)

89 RSA

14 % taux de pauvreté (département 14,2 %)

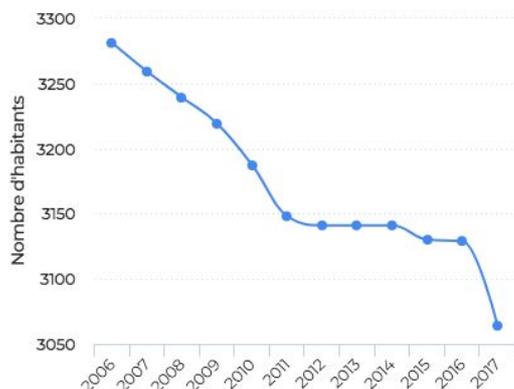
36 associations, représentant 2 936 adhérents (dont 30 % sont des adhérents adultes de Giromagny)

EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

● Une population en baisse

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	3 171	3 393	3 577	3 226	3 300	3 259	3 141	3 064

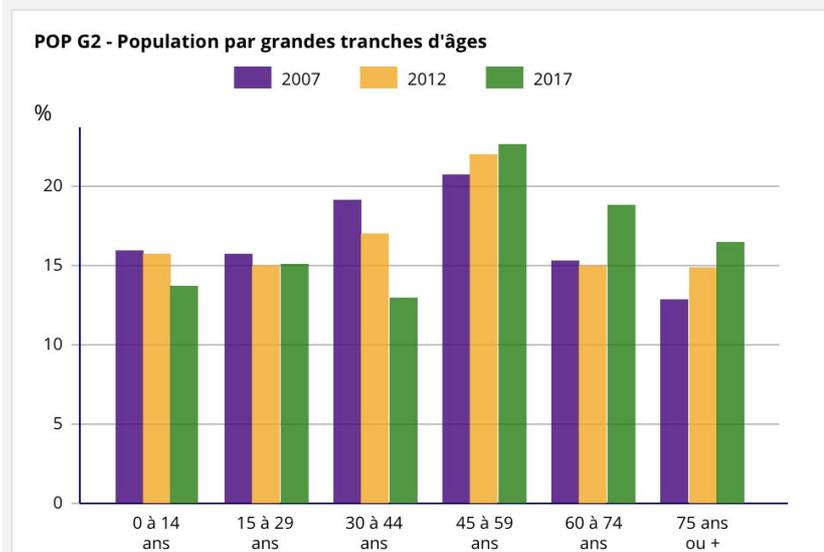
(source : Linternaute.com d'après l'Insee)



Si l'on compare avec la population du Territoire de Belfort : elle a connu une hausse de 0.5% (environ 640 habitants supplémentaires) entre 2009 et 2019. Cette augmentation est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine (+ 3.8%) tandis que sur l'ensemble de la région l'évolution est à la baisse (- 0.3%) - *Observatoire social département Territoire de Belfort* -

● Un vieillissement de la population

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

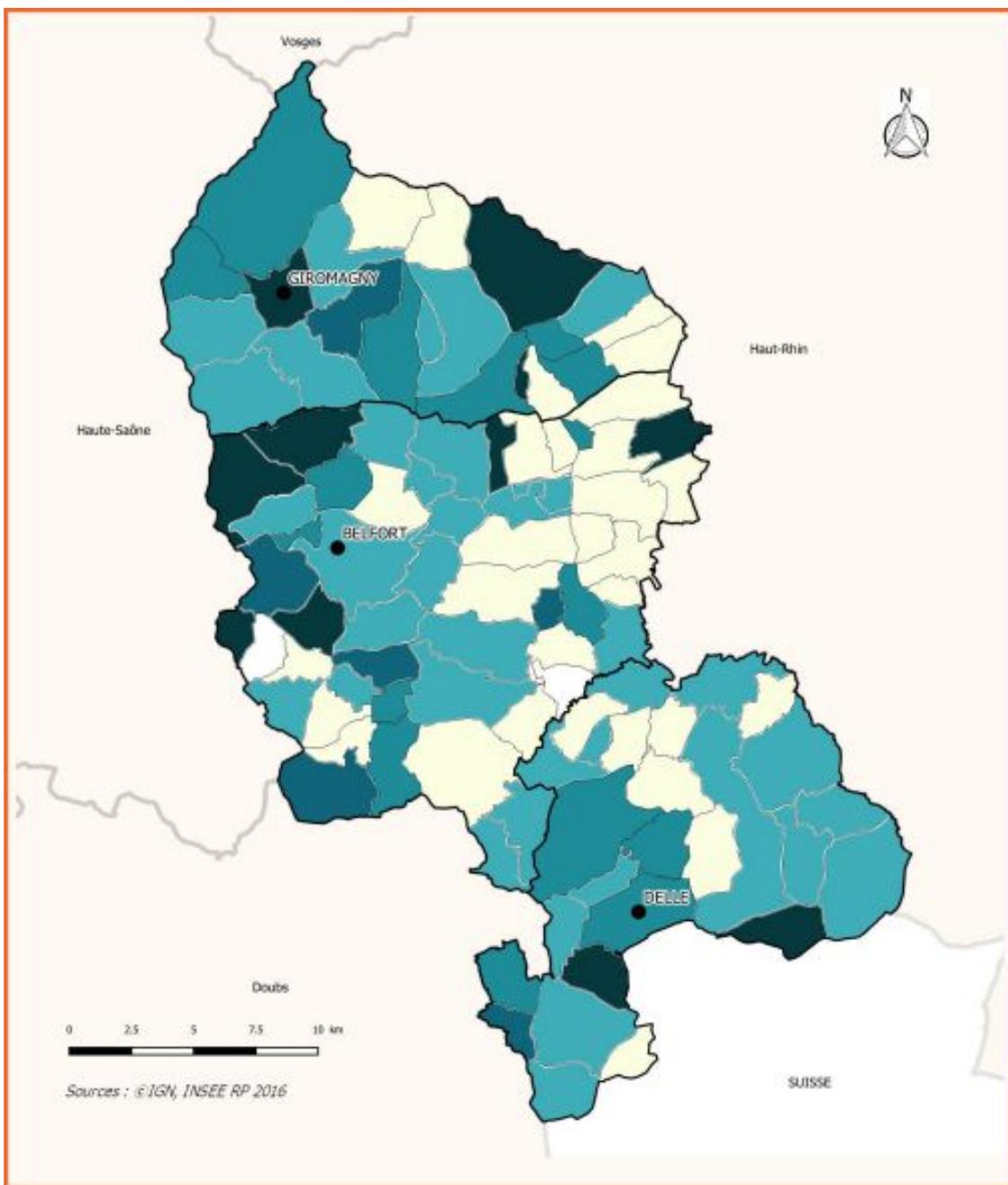


Giromagny a perdu 513 habitants depuis 1982, date à laquelle la population était au plus haut (soit une baisse de 14,34 % sur 35 ans) et - 2,45 % entre 2012 et 2017.

Entre 2007 et 2017 on observe une forte augmentation des personnes de plus de 60 ans (+ 7,4 %) En 2017, la population de Giromagny compte 1 085 personnes de plus de 60 ans, soit 35,4 % des habitants. Ce pourcentage est supérieur de 9,1 % par rapport au pourcentage départemental et de 7, 2 % si l'on prend uniquement la tranche des plus de 75 ans.

	Giromagny	Département	Région	National
moins de 20 ans	21,4 %	24,2 %	22,7 %	24 %
60 ans et plus	35,4 %	26,3 %	29,9 %	26,6 %
plus de 75 ans	16,5 %	9,3 %	10,9 %	9,5 %

Sur cette même décennie, la population des moins de 14 ans passe de 522 à 423 personnes, soit une baisse de 18,9 % alors que le taux départemental est de - 2,84 %



Indice de vieillissement

□ Intercommunalités

Indice :
 Territoire de Belfort : 76
 Région Bourgogne-Franche-Comté : 90
 France : 78

Indice =

$$\frac{\text{population des 65 ans et +}}{\text{population des moins de 20 ans}}$$

Indice de vieillissement 2016



Mémento Territoire de Belfort 2020, DDT

● **Un taux de natalité en baisse ; un taux de mortalité en hausse**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Taux de natalité (%)	18,7	13,2	13,7	13,2	11,0	11,0	9,3

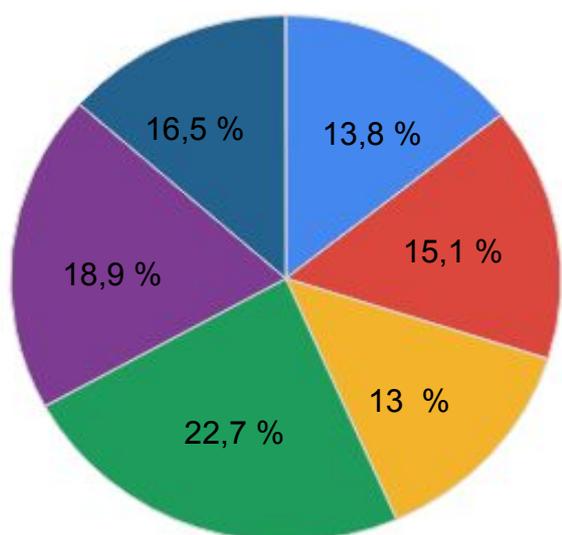
Sur l'ensemble du département, lors de la dernière décennie, la tendance générale de l'évolution du nombre de naissances est à la baisse (- 16 %, soit 296 naissances de moins)

A Giromagny : de 2009 à 2013 : 170 naissances / de 2014 à 2018 : 120 naissances (soit une baisse de 29,4 %)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Taux de mortalité (%)	16,6	15,9	17	16,1	18,2	17,6	20,8

Taux national de mortalité : **9,1 %**

A Giromagny : de 2009 à 2013 : 291 décès / de 2014 à 2018 : 329 décès (soit une hausse de 13,05 %)



■ 0 - 14 ans ■ 15 - 29 ans ■ 30 - 44 ans ■ 45 - 59 ans ■ 60 - 74 ans ■ 75 ans et plus

A Giromagny en 2017, les moins de 30 ans représentent **28,9 %** de la population totale et la catégorie des plus de 75 ans et plus représente **16,5 %**.

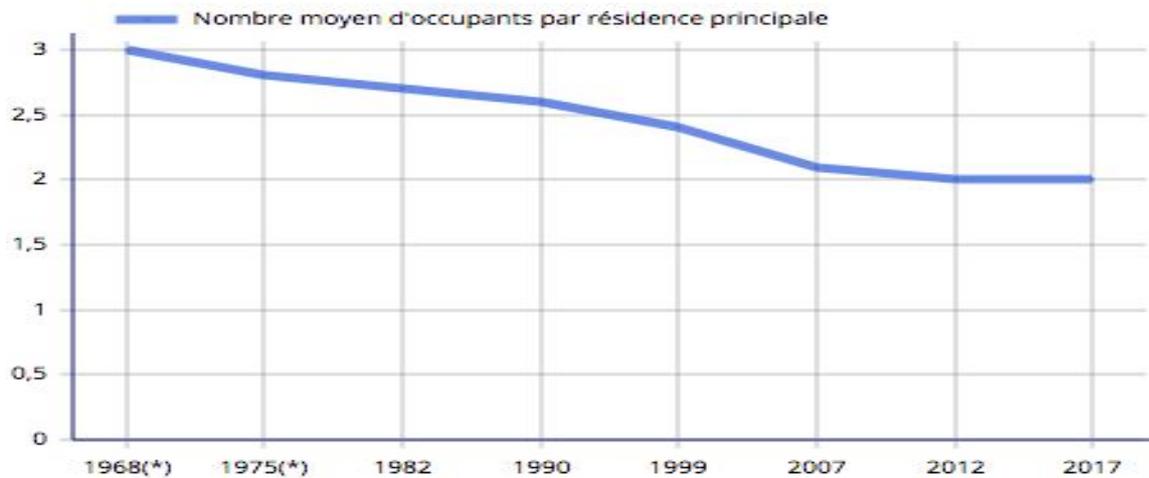
Comparé au département, la part de la population de moins de 30 ans à Giromagny est inférieure (36,1 % département) . Et le pourcentage des plus de 75 ans est supérieur (9,2 %, département).

Au niveau national, le pourcentage des moins de 30 ans est de 35,7 % et celui des plus de 75 ans 9,3 %.

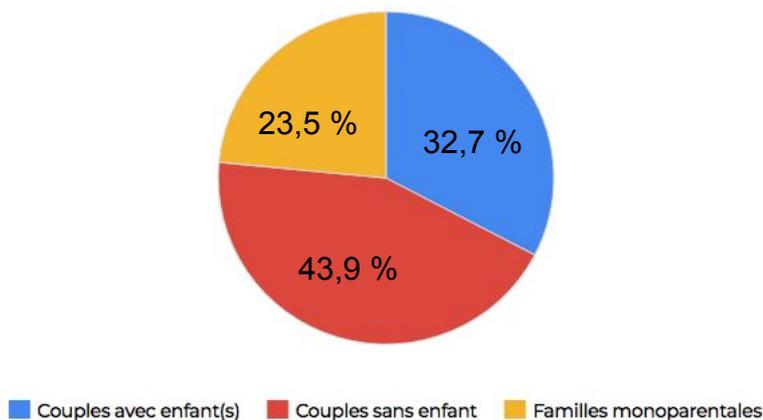
Entre 2007 et 2017, la commune de Giromagny a vu sa population de moins de 30 ans diminuer de 14,3 % (contre 6,22% pour le Territoire de Belfort), et sa population de 75 ans et plus, augmenter de 19,6 % (contre 17,8% pour le département).

COUPLES, FAMILLES, MENAGES

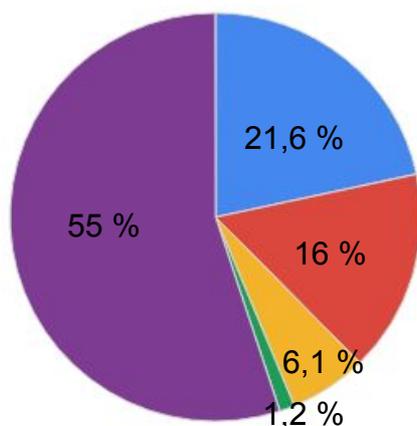
- La composition des ménages et des familles se modifient



Données 2017 (source : Linternaute.com d'après l'Insee)



Données 2017 (source : Linternaute.com d'après l'Insee)



1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants ou plus Sans enfant

Les ménages avec familles évoluent à la baisse : 58,1 % en 2017 contre 61 % en 2007.

Les ménages de taille réduite comportant une personne, sont en hausse :

- pour les hommes seuls : de 14,4 % à 16,5 %
- pour les femmes seules : de 22,1 % à 24,7 %

Le pourcentage en 2017 de familles monoparentales est de 23,5 % alors que la moyenne nationale est de 11,1 %

C'est le plus fort pourcentage en augmentation, les couples sans enfant représentant 43,9 % (national, 46,9 %) et les couples avec enfants 32,7 % (national, 41,9 %)

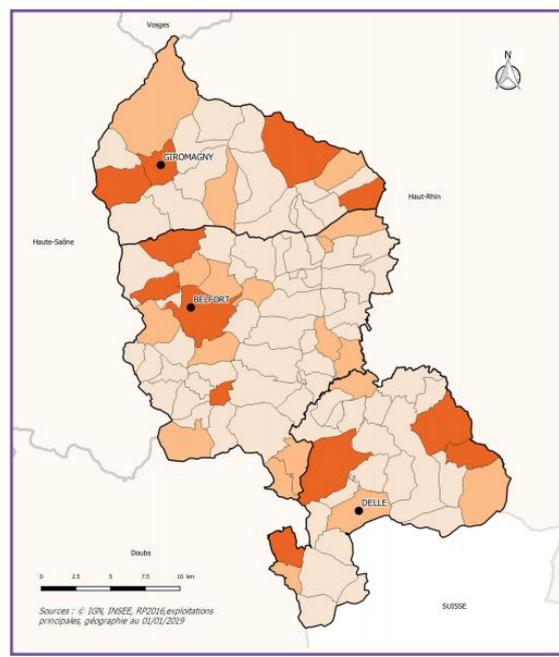
LOGEMENTS

- Une relative stabilité en terme de déménagement (référence 1 an)

	Giromagny	Département	Région	National
Même logement	89,9 %	88,1 %	88,8 %	88,7 %
Autre logement même commune	2,8 %	3,8 %	3,7 %	4,1 %
Dans une autre commune	7,3 %	8 %	7,4 %	7,2 %

- Un fort taux de logements vacants

	Giromagny	Département	Région	France
Part des résidences principales	86,4 %	89,3%	82,4 %	82,2 %
Part des résidences secondaires	2,5 %	1,4 %	7,6 %	9,7 %
Part des logements vacants	11,1 %	9,3 %	10 %	8,2 %
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	52,5 %	55,6 %	63,2 %	57,5 %

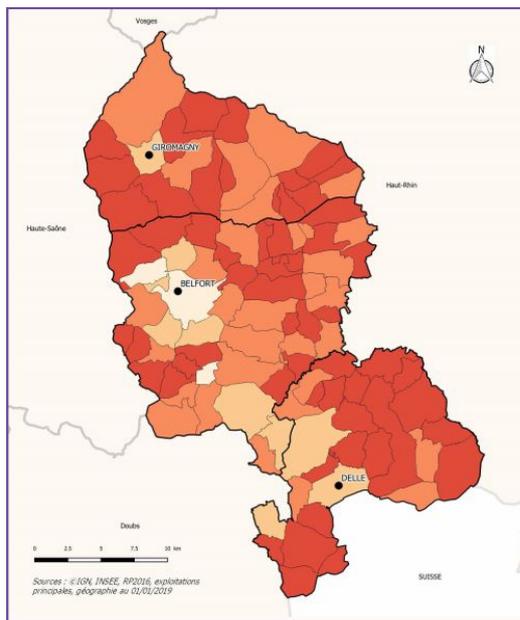


Logements vacants

□ Intercommunalités
 Territoire de Belfort : 9 %
 Région BFC : 10 %
 France métropolitaine : 8 %

Taux de logements vacants

- 0% - ≤ 7%
- > 7% - ≤ 10%
- > 10% - ≤ 14%



Parc des logements principaux occupés par des propriétaires

□ Intercommunalités
 Territoire de Belfort : 55 %
 Région BFC : 63 %
 France : 58 %

Part des propriétaires occupants

- < 40%
- > 40% - ≤ 60%
- > 60% - ≤ 80%
- > 80% - ≤ 100%

Mémento
 Territoire de Belfort 2020,
 DDT

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE, DIPLÔMES

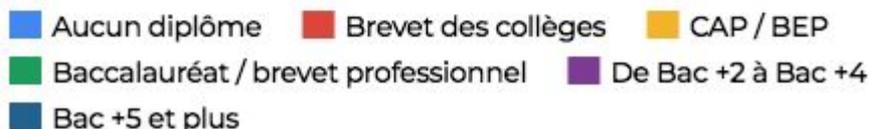
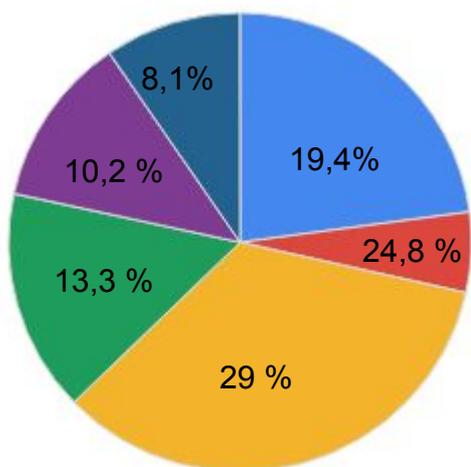
- Plus de la moitié de la population ne sont pas dans l'emploi

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	1 157	1 446	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	5	5	0,0	1,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	84	31	0,0	7,9	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	110	42	2,0	9,9	3,3
Professions intermédiaires	126	168	3,9	21,3	4,5
Employés	89	346	11,8	27,7	8,6
Ouvriers	283	68	19,6	24,8	2,9
Retraités	350	547	0,0	0,0	70,2
Autres personnes sans activité professionnelle	110	240	62,7	7,4	8,1

2 603 personnes de plus de 15 ans :

- 203 scolarisés (7,8 %)
- 350 sans activité professionnelle (13,4 %)
- 897 retraités (34,5 %)

soit un total de **1 450 personnes** qui ne sont pas dans l'emploi (55,7 %)



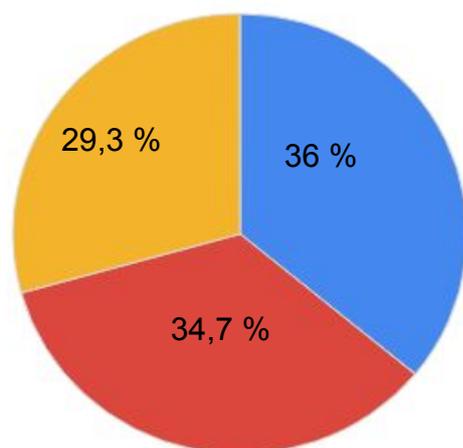
• Des revenus mensuels moyens relativement faibles

Revenus	Giromagny	Département	Région
Part des ménages fiscaux imposés en 2017	46 %	52,6 %	50,6 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	19 680	21 310	20 860
Taux de pauvreté	14 %	14,2 %	12,8 %

Données 2018	Giromagny	Moyenne France
Revenu mensuel moyen par foyer fiscal	1 811 € / par mois	2 238 € / par mois
Nombre de foyers fiscaux	1 836 foyers	1 024 foyers
Nombre moyen d'habitant(s) par foyer	1,7 personne(s)	1,8 personne(s)

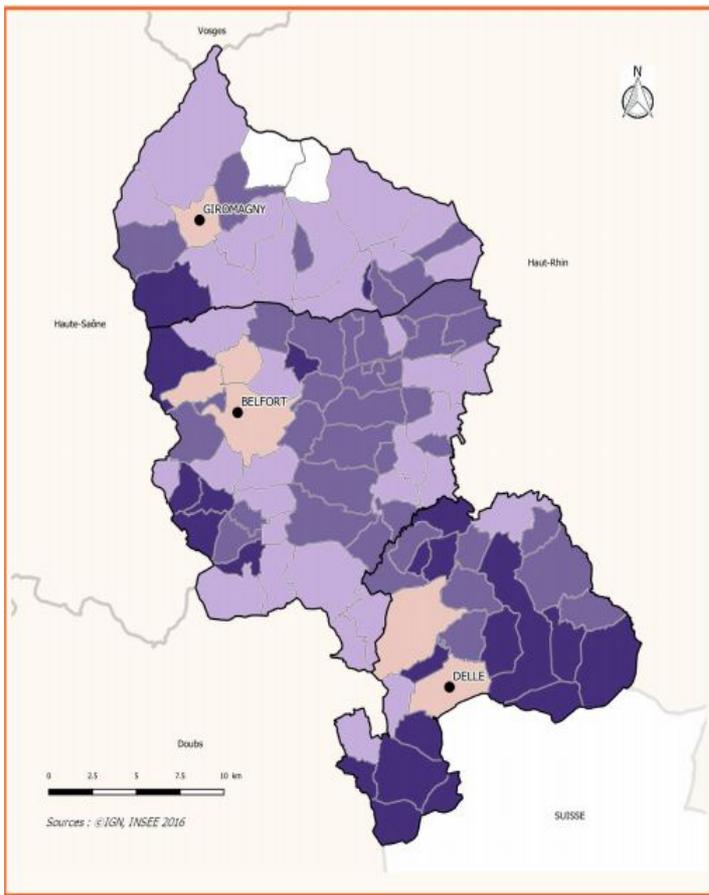
Données 2017	15-24 ans (moyenne des villes)	25-54 ans (moyenne des villes)	55-64 ans (moyenne des villes)
Part des actifs	12,4 % (8,5 %)	68,3 % (74,3 %)	19,4 % (17,2 %)
Taux d'emploi	75,2 % (74,1 %)	87,6 % (90,5 %)	89,9 % (90,1 %)
Taux de chômage	24,8 % (25,9 %)	12,4 % (9,5 %)	10,1 % (9,9 %)

Le seuil des bas revenus : En France et en Europe le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du revenu dit "médian". Ce revenu médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian. (varie en fonction de la composition du ménage).



Sont comptabilisés dans la catégorie "autres personnes sans activité" les personnes sans activité professionnelle et n'entrant ni dans la catégorie des retraités ni dans celle des étudiants ou stagiaires. Cette catégorie comprend notamment les hommes et femmes au foyer ou les personnes en incapacité de travailler.

- Retraités et pré-retraités entre 15 et 64 ans
- Stagiaires et étudiants entre 15 et 64 ans
- Autres personnes sans activité entre 15 et 64 ans



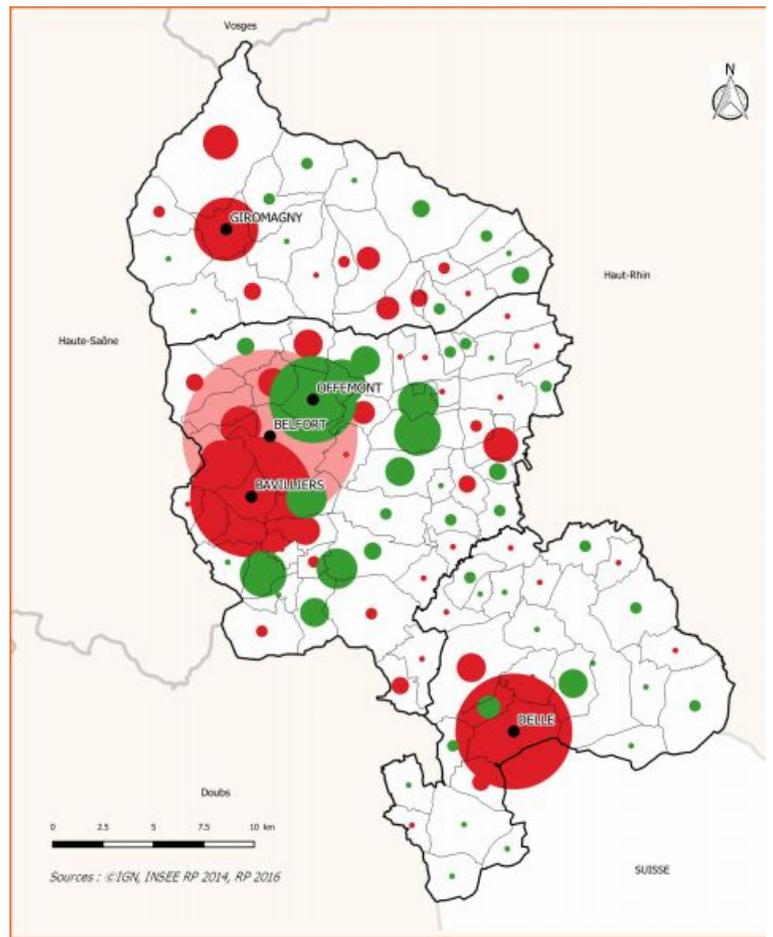
Niveau de vie des foyers fiscaux

□ Intercommunalités

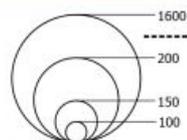
Comparaison des revenus médians :
 France métropolitaine : 20 820
 Bourgogne-Franche-Comté : 20 536
 Territoire de Belfort : 21 034

Revenu annuel disponible médian par unité de consommation en 2016, en Euros :

- pas de données
- 17000 - ≤20254
- >20254 - ≤23000
- >23000 - ≤25000
- >25000 - ≤31000



Évolution de la population active

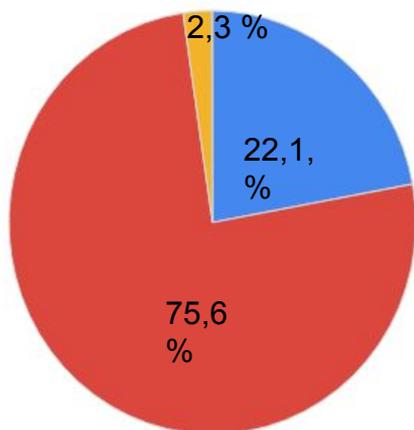


Évolution de la population active occupée*
 entre 2014 et 2016

Sur le lieu de travail, actifs ayant un emploi et âgés de 25 à 54 ans

- Intercommunalités
- Évolution positive
- Évolution négative

- **Un fort taux d'entreprises de services**



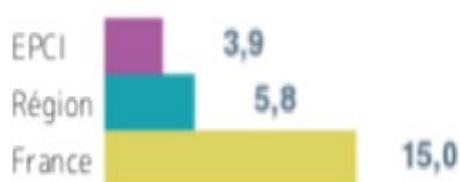
Données 2018	Giromagny	Moyenne des villes
Nombre d'entreprises	169	134,5
- dont commerces et services aux particuliers	86	48,0
Entreprises créées	20	19,8

■ Commerces ■ Entreprises de services ■ Services publics

Mobilités

253 personnes prennent des transports en commun pour aller au travail

5 306 actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence



% des actifs occupés de 15 ans et plus

Profil de territoire / Fédération Nationale des Observatoires régionaux de santé

- **Peu de structures touristiques d'accueil**

Données 2020	Giromagny	Moyenne des villes
Nombre d'hôtel(s)	1	0,5
Nombre de chambres d'hôtel	14	18,8
Nombre de camping(s)	0	0,2
Nombre d'emplacements de camping	0	25,8

GROUPES D'ANALYSE



Petite enfance



PMI :

Une permanence hebdomadaire les vendredis hors vacances scolaires de 14h00 à 16h00 à compter du mois de mars au centre socioculturel (Espace de la Savoureuse). Une puéricultrice pourra suivre la croissance et le développement psychomoteur de l'enfant, de sa naissance jusqu'à ses 3 ans.

CRECHES / HALTE GARDERIE :

- Le multi accueil Les Papy'llons - Giromagny / agrément 20 places / ouverture 5 j / semaine
- Le multi accueil Les Oisy'llons - Chaux : agrément 10 places / ouverture 5 j / semaine
- La halte-garderie Les Petits Pas Tapons - Etueffont / agrément 12 places / ouverture 4j /semaine
-

Le RAM (Relais d'Assistants Maternels)

Lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des professionnels de la garde d'enfants à domicile. - 104 assistants maternels (Communauté de Communes) dont 14 à Giromagny

Le Guichet Unique (GU)

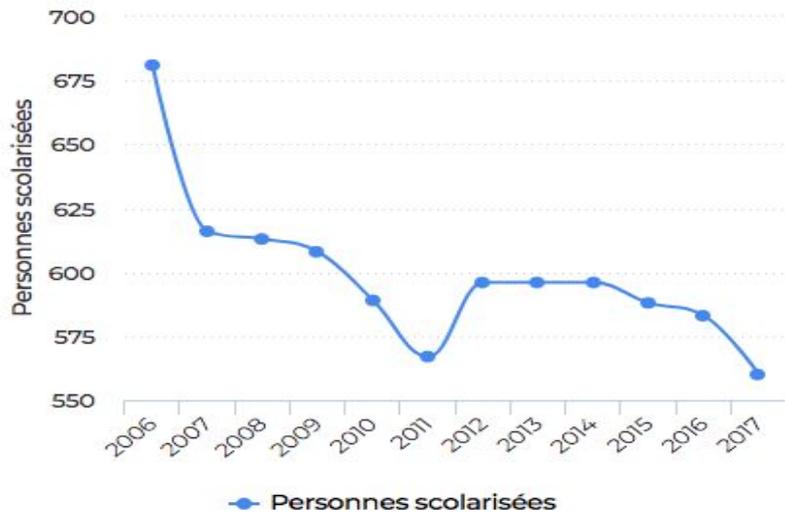
Dispositif de conseil, d'écoute et de soutien à la parentalité, d'information et d'accompagnement dans les recherches d'un mode de garde individuel ou collectif pour les parents.

Le LAEP (Le Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Lieu d'information, de rencontre et d'échange sur les thématiques du jeune enfant (0 à 6 ans) pour les parents et futurs parents. 3 permanences sur 3 sites différents.

Scolarité

(source : Linternaute.com d'après l'Insee)



Èlèves et étudiants à Giromagny par âge

Données 2017	Personnes scolarisées	% de la population scolarisée	Moyenne des villes
2 - 5 ans	76	13,6 %	16,3 %
6 - 10 ans	154	27,5 %	29,5 %
11 - 14 ans	127	22,7 %	24,4 %
15 - 17 ans	107	19,1 %	17,9 %
18 - 24 ans	82	14,6 %	9,2 %
25 - 29 ans	4	0,7 %	0,7 %
30 ans et plus	10	1,8 %	2,0 %

Collège Val de Rosemont : 445 élèves

Ecole Lhomme : 101 élèves

Ecole Benoît : 41 élèves

Ecole Chantoiseau : 50 élèves

La jeunesse

Centre socioculturel Espace la Savoureuse

2 pôles jeunesse sur le territoire CCVS :

- un pôle jeunesse et jeunes adultes
- un secteur jeunes



	Données démographiques : Enfants de 12 à 18 ans	
	CCVS	Département
2014	1011	9145
2017	1020	9378
Evolution	0,8 %	2,6 %

Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG couvre le territoire de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS). Elle a été signée en avril 2019 pour une période de 3 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort et la CCVS.

Le centre socioculturel la Haute Savoureuse est représenté dans les différents comités techniques afin d'apporter sa connaissance du territoire. Il est un lien partenarial important sur le nord territoire.

L'un des volets de la CTG concerne la jeunesse de 12 à 25 ans. Son orientation principale est de soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

Le contrat de projet

Le centre socioculturel est agréé centre social par la Caisse d'Allocations Familiales depuis 1980. En 2019, le centre socioculturel a renouvelé son agrément pour 4 ans.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les habitants, les représentants d'associations, les élus, les salariés afin d'aboutir à un arbre d'objectifs qui sera la fondation du contrat de projet.

Plusieurs jeunes ont été présents lors des différentes rencontres et ont apporté un regard sur leurs environnements et sur leurs attentes.

Information Jeunesse (IJ)

Le IJ fait partie d'un réseau régional de 23 structures. Le Territoire de Belfort en compte 3 :

- le Bureau Information Jeunesse de Belfort (BIJ),
- le IJ de Beaucourt
- le IJ la Haute Savoureuse intégré au centre socioculturel depuis les années 2000 ; le IJ est intégré à l'espace Jeunes.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le CLAS existe au centre socioculturel la Haute Savoureuse depuis les années 2000.

C'est un dispositif d'aide à la scolarité, financé par la CAF pour :

- aider les enfants et les jeunes ayant des difficultés scolaires,
- valoriser les compétences et les responsabilités éducatives des parents.

Il ne s'agit pas de faire des devoirs mais de pratiquer une pédagogie du détour en utilisant des outils ludiques.

Au centre socioculturel, les collégiens viennent le mercredi après-midi. Ils ont essentiellement besoin d'aide thématique (physique, maths, français, langues) et de méthodologies.

Le CLAS est basé sur l'entraide et les bénévoles doivent avoir des compétences spécifiques dans différentes matières.

La convention collège / centre socioculturel

Le partenariat entre le centre socioculturel la Haute Savoureuse et le collège Val de Rosemont de Giromagny est établi depuis de nombreuses années.

Selon les années et le besoin de chaque partenaire, différentes actions ont eu lieu.

Quelques exemples :

- Projets sur l'estime de soi, l'alimentation, les relations parents-adolescents financés par le Réseau d'Écoute et d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.
- Journées autour de la citoyenneté avec les délégués de classe.
- Projets graff sur les poteaux du collège.

Depuis 2019, une convention a été travaillée afin d'acter et de légitimer la relation partenariale. Elle a été signée par le bureau de l'association et par le collège en novembre 2020.

Espace Solidarité Départemental (ESD)

Prévention/Médiation/Sécurité : travail de prévention en direction des 14-15 ans en difficultés et/ou en voie de marginalisation.



Aides financières

CCAS

Restauration scolaire : pour les enfants inscrits à l'école élémentaire, l'aide est accordée pour l'année en cours

Accueil collectif de mineurs

- pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire ou au collège dont les parents sont absents du domicile pour leur travail,
- pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire ou au collège dont au moins un des parents est présent au domicile (sans activité professionnelle), l'aide sera plafonnée pour la moitié de la durée totale de l'accueil collectif de mineurs.

Aide à la scolarité de l'école maternelle à l'université :

Condition d'attribution et quotient familial :

- Familles ne bénéficiant pas de l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF
- Enfants scolarisés jusqu'à 23 ans révolus,
- Présentation de pièces justificatives
- Quotient familial inférieur ou égal à 250 euros

Cartes jeunes : les cartes jeunes sont distribuées par le Centre socioculturel aux jeunes âgés de 14 à 21 ans et financées par le CCAS

Noël des enfants : un livre ludique d'un montant moyen de 15 euros est attribué aux enfants dont les familles ont bénéficié d'une aide au cours de l'année écoulée (aide exceptionnelle)

Bénéficiaires des allocations familiales et rentrée scolaire à Giromagny

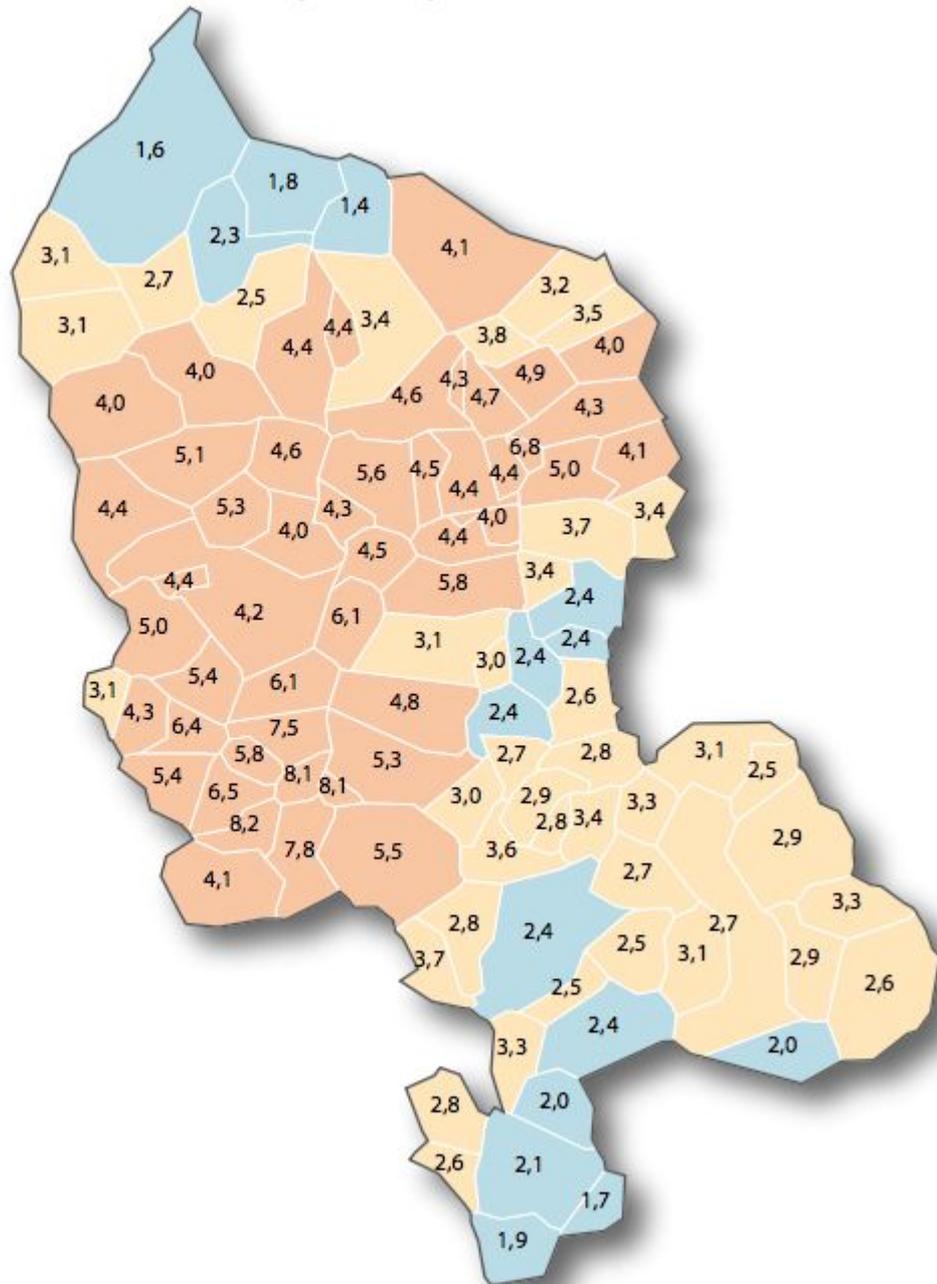
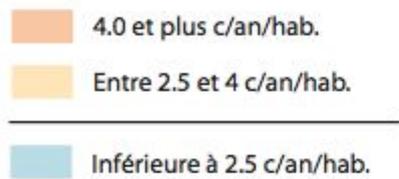
2018	Giromagny	Pourcentage de la population
Bénéficiaires des allocations familiales	181	5,9 %
- bénéficiaires du complément familial	31	1,0 %
- bénéficiaires de l'allocation de soutien familial	44	1,4 %
- bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire	145	4,7 %

Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant à Giromagny

2018	Giromagny	Pourcentage de la population
Bénéficiaires de la PAJE	69	2,3 %
- bénéficiaires de l'allocation de base	57	1,9 %
- bénéficiaires du complément mode de garde pour une assistante maternelle	23	0,8 %
- bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (CLCA ou COLCA)	13	0,4 %
- bénéficiaires de la prime naissance ou adoption	nc	nc

L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes en 2016
(nb de consultations/visites accessibles par an par habitant)

Drees 2016



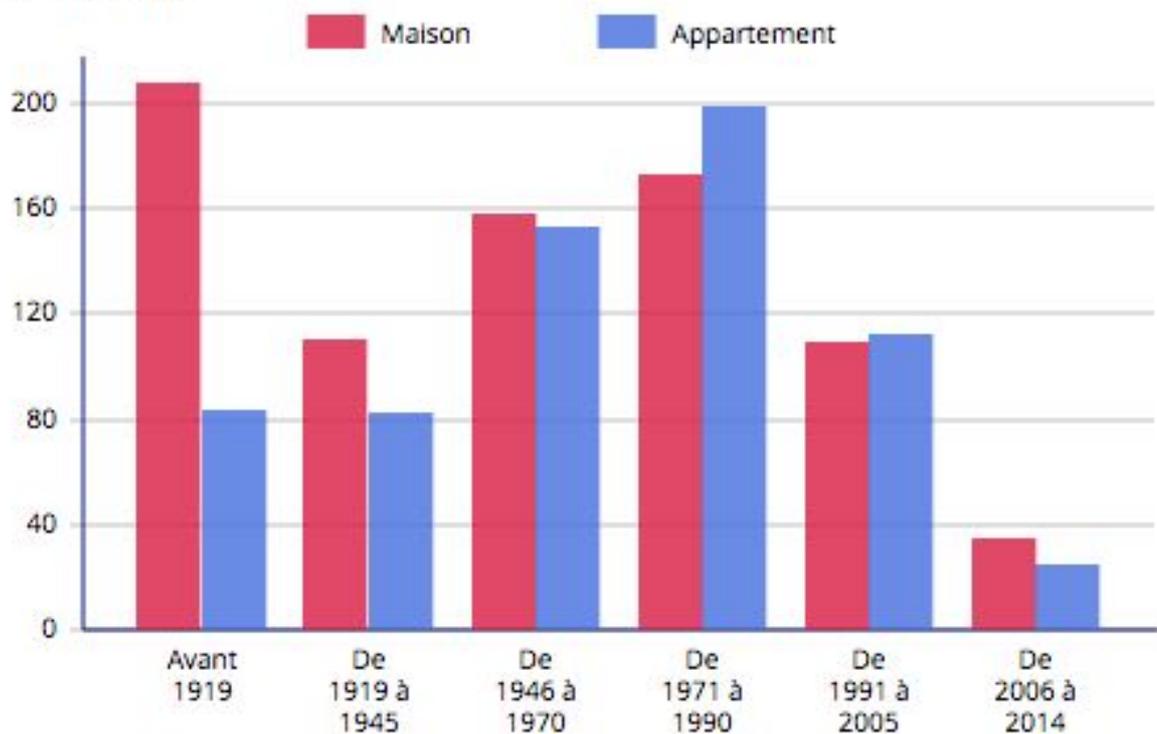
Médecin généraliste	4
Centre de soins infirmiers	5
Dentiste	2
Infirmier	4
Masseur kinésithérapeute	5
Pharmacie	2
EHPAD	1
Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans en nombre de consultations/visites accessibles par habitant sur une commune	1,962

Source : data.gouv.fr
(FILOSOFI, BPE, CDC, APL, INSEE)

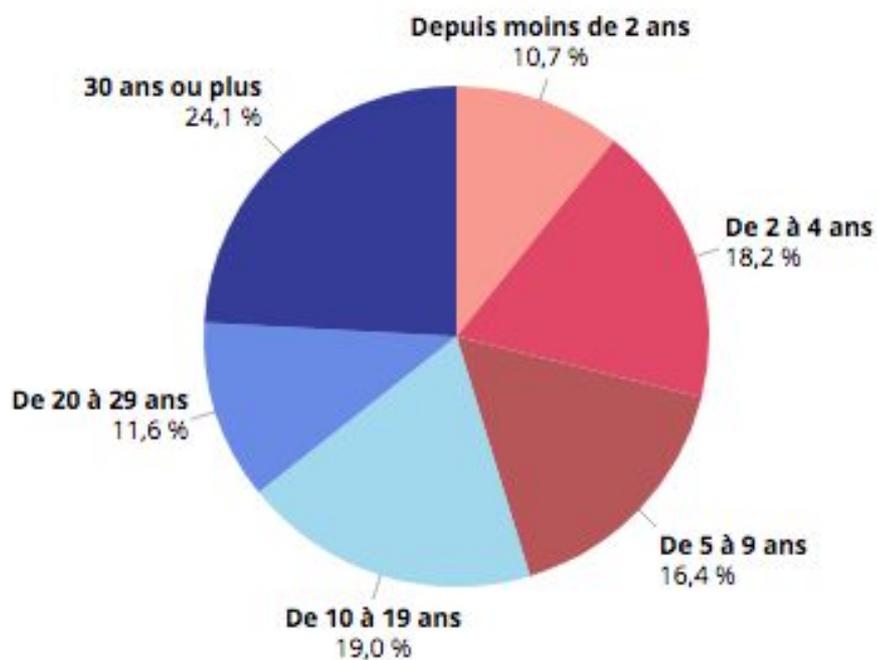
Résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2015	1 452	100
avant 1919	292	20,1
de 1919 à 1945	194	13,3
de 1946 à 1970	313	21,6
de 1971 à 1990	373	25,7
de 1991 à 2005	221	15,2
de 2006 à 2014	60	4,1

LOG G1 - Résidences principales en 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017



	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 465	100,0	1 456	100,0	1 466	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	1 417	96,8	1 425	97,9	1 437	98,0
<i>Chauffage central collectif</i>	134	9,1	132	9,1	134	9,1
<i>Chauffage central individuel</i>	1 052	71,8	977	67,1	1 001	68,3
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	105	7,2	126	8,6	138	9,4

Bénéficiaires de prestations logement à Giromagny

2017	Giromagny	Pourcentage de la population
Bénéficiaires de l'aide au logement	330	10,8 %
- bénéficiaires de l'APL (aide personnalisée au logement)	145	4,7 %
- bénéficiaires de l'ALF (allocation de logement à caractère familial)	73	2,4 %
- bénéficiaires de l'ALS (allocation de logement à caractère social)	112	3,7 %
- bénéficiaires de l'Allocation pour une location immobilière	301	9,8 %

- **La permanence ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)**

Une permanence mensuelle à la mairie pour s'informer :

Programme « Habiter mieux sérénité » pour réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les logements. Le projet de travaux doit permettre de réaliser une amélioration de la performance énergétique des logements.

Les types de travaux concernent autant l'habitat dégradé à très dégradé, que la précarité énergétique ou l'autonomie.

Un conseiller accompagne les propriétaires : visite à domicile, expertises techniques et financières, établissement du dossier informatisé, suivi du dossier administratif du dépôt jusqu'au paiement des aides.

Depuis 4 ans, **116 accompagnements** (dont **41** à Giromagny). ont été réalisés dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).



La mission locale

La Mission Locale du Territoire de Belfort accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé.

Une conseillère référent accompagne dans vos démarches socio-professionnelles. Son rôle est de vous :

- Écouter
- Informer
- Orienter
- Conseiller
- Préparer à la recherche d'emploi

Le conseiller peut également renseigner sur les aides à la mobilité, le logement, les démarches autour de la santé par exemple.

Sur RDV à L'espace de la Savoureuse le mercredi matin et le jeudi après-midi.

- En moyenne, la permanence de Giromagny reçoit 59 jeunes (entretien individuel ou téléphonique)
- Un relais pour les aides au permis de conduire Région, en 2020 1 jeune en a bénéficié

Conseillers Relais Territoire (CRT)

Les 2 conseillers relais territoire ont pris leurs fonctions fin 2019. Ils sont au plus près de la population et des partenaires (dont CCAS) pour faire le lien entre eux.

Des actions innovantes sont réfléchies pour attirer les personnes souvent essouffées par leur parcours dans les dispositifs existants. L'objectif est de leur redonner confiance dans les structures de droit commun et ainsi pallier les sentiments d'isolement dans les démarches d'insertion.

Espace Solidarité Départemental (ESD)

Insertion et accès aux droits :

- pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active,
- les personnes ayant des difficultés à se maintenir dans leur logement,
- en cas de difficultés de gestion budgétaire.

CCAS , aides facultatives

Les **aides renouvelables** sont accordées hors impératif absolu d'urgence. Ces aides permettent à des personnes confrontées à des difficultés majeures ponctuelles de faire face à une dépense exceptionnelle, de pallier des dépenses liées à des retards d'aide sociale légale, de régler l'énergie, l'assurance, la santé, l'alimentation, la formation, le transport, de compléter les impayés de loyer après avoir pris contact avec le fonds social au logement.

Les **aides exceptionnelles** sont étudiées au cas par cas par la commission permanente voir le CA dans le cadre de :

- la fréquentation de l'école de musique jusqu'à 18 ans
- l'acquisition de licences sportives jusqu'à 18 ans
- les voyages scolaires de l'école élémentaire au lycée,
- l'amélioration de l'habitat (adaptation du logement, du véhicule, acquisition de matériel lié au handicap)
- l'insertion professionnelle (équipements professionnels...)
- l'aide aux frais d'obsèques
- les réparations de voiture
- l'aide à la mobilité (aide au permis, achat de mobylette, assurance des véhicules,...)
- l'aide apportée suite à un sinistre...

UDAF

Point conseil budget

Un lieu ouvert à tous quels que soient les revenus

Un expert

Des conseils confidentiel, gratuits et personnalisés

Microcrédit personnel pour les personnes exclues du système bancaire

Dossier de surendettement

Espace Solidarité Départemental (ESD)

Accueil d'urgence : besoins alimentaires, orientation sur l'hébergement pour des personnes sans domicile.

CCAS , aides facultatives

Les **secours d'urgence** sont des aides accordées dans le cadre de l'urgence, de manière ponctuelle. Ils permettent de faire face aux dépenses de première nécessité. Les secours d'urgence peuvent être octroyés dans un délai de 24 heures pour faire face aux dépenses de première nécessité.



Restos du coeur

- Distribution de repas
- Atelier cuisine et pâtisserie
- Microcrédit, conseil budgétaire
- Aide vestimentaire
- Coiffure

Croix Rouge

- Aide alimentaire
- Aide vestimentaire

Fondation armée du salut

Accueil de nuit, accueil de jour



CCAS - la domiciliation

La domiciliation, appelée également *élection de domicile*, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable.

● Répartition des plus de 60 ans

(H/F par rapport à l'ensemble de la population)

	Hommes	%	Femmes	%
60 à 74 ans	272	18,6	307	19,2
75 à 89 ans	147	10,1	250	15,6
90 ans et plus	19	1,3	90	5,6
Total	438	30	647	40,4

Personnes vivant seules

En %	2007	2012	2017
65 à 79 ans	33	29,3	30
80 ans et plus	60	50,6	48,5

Durée d'emménagement

En %	30 ans ou plus	2 ans ou moins
60 à 74 ans	43,5	8,3
80 ans et plus	60	5,4

Type d'habitat

En %	Maison	Parc privé	Parc social
60 à 74 ans	70	12	18
80 ans et plus	74	13,5	12,5

Les moins de 15 ans sont proportionnellement plus faiblement représentés à Giromagny (16 %) que dans les autres communes de la CCHS (entre 17 et 23 %). Parallèlement, Giromagny détient la part la plus importante de 60 ans et plus (35,4 % de la population) tandis que ce taux varie entre 21 et 27 % pour les autres communes (excepté Rougegoutte). Giromagny accueille la moitié des 75 ans et plus de la CCHS, et la maison de retraite Saint- Joseph (162 places) explique sans doute la surreprésentation de personnes âgées de cette tranche d'âge (15 % de la population contre 6 à 9 % pour les autres communes).

En retirant un effectif estimé de la Maison de retraite de Giromagny selon le nombre de places disponibles (162 places), la part des personnes de plus de 65 ans est encore supérieure à celle du département (19,1 %).

Propriétaire
65,4 %
69,6 %

60-74 ans : médiane du revenu disponible par unité de consommation	21 280 euros
Plus de 75 ans : médiane du revenu disponible par unité de consommation	19 870 euros
Ensemble : médiane du revenu disponible par unité de consommation	19 680 euros

Seuil de pauvreté au seuil de 60 % 14 %
(moyenne nationale 8,5 %)

En 2020, Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 885 euros (seuil de 50 % du niveau de vie médian) ou à 1 063 euros (seuil de 60 %).

● L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'APA est attribuée par décision du Président du Département sur proposition d'une commission d'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Elle est instruite par les conseillers en gérontologie et par le service d'aide sociale générale situé à la Maison de l'Autonomie.

Pour une date de référence donnée, sont considérées comme bénéficiaires les personnes ayant un droit ouvert à l'APA.

L'APA à domicile

17% des personnes de 75 ans et plus bénéficiaires de l'APA à domicile dans le département

PAS	Nombre de bénéficiaires APA à domicile	Taux de couverture parmi la population de 75 ans et plus
PAS Nord-Territoire	335	14,7%
PAS Sud-Territoire	522	21,0%
PAS 4 As	520	14,5%
PAS Carré Liberté	447	16,7%
PAS Jean Jaurès	380	19,2%
Ville de Belfort	743	16,9%
Territoire de Belfort	2 204	16,9%

Sources : CD90 31/12/2018, Insee RP 2015

Cantons	Nombre de bénéficiaires APA à domicile	Taux de couverture parmi la population de 75 ans et plus
Belfort 1	277	20,9%
Belfort 2	240	13,9%
Belfort 3	226	16,9%
Bavilliers	241	14,6%
Châtenois-les-Forges	198	17,5%
Delle	333	19,7%
Giromagny	204	13,4%
Grandvillars	237	19,3%
Valdoie	248	17,8%
Ville de Belfort	743	16,9%
Territoire de Belfort	2 204	16,9%

Sources : CD90 31/12/2018, Insee RP 2015

Au 31 décembre 2018, 2 204 personnes sont bénéficiaires de l'APA à domicile. Le taux de couverture des 75 ans et plus est de 16.9%.

Au niveau des PAS, le taux de prise en charge varie de 14.5% pour le PAS 4 As à 21.0% pour le PAS Sud Territoire.

À l'échelle cantonale, Belfort 1 présente un taux nettement au-dessus de la moyenne départementale (20.9%) contre 13.4% pour le canton de Giromagny et 13.9% pour le canton Belfort 2.

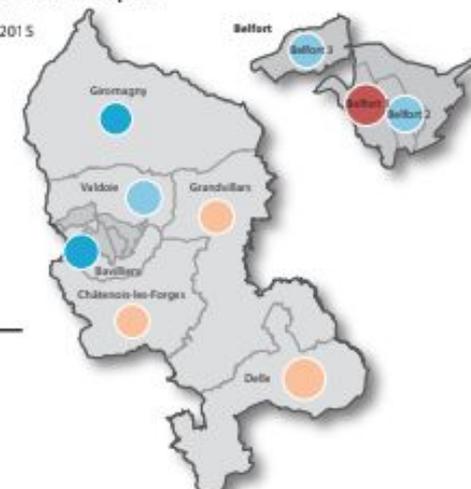
Taux de couverture de l'APA à Domicile parmi les personnes de 75 ans et plus

CD90 31/12/2018, Insee RP 2015

Nombre total de bénéficiaires de l'APA Dom : 2 021 (CD90 31/12/2018)



Taux moyen : 15,5 % (CD90 31/12/2018, Insee RP 2015)



Giromagny : 74 bénéficiaires APA
285 897 euros versés en 2020

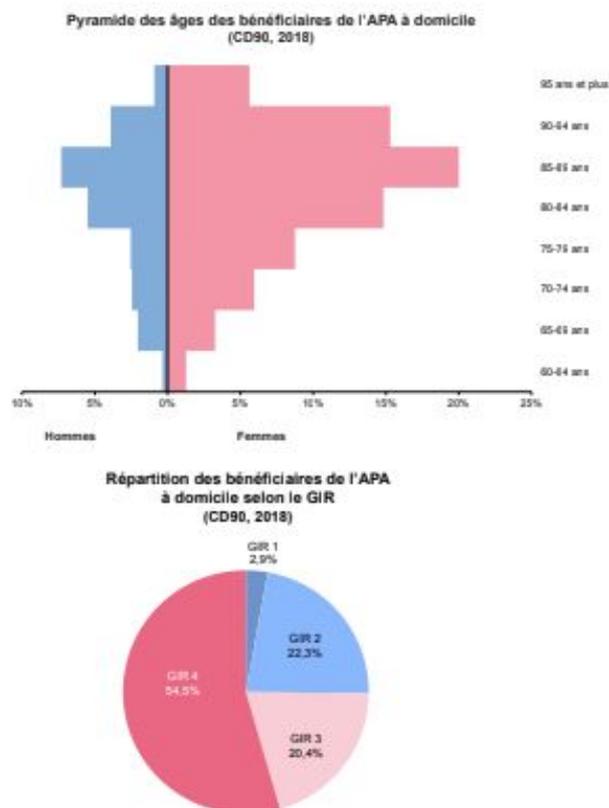
La perte d'autonomie de la personne âgée résidant à domicile est évaluée selon la grille AGGIR par un travailleur social et/ou un médecin. L'évaluation permet le classement en 6 groupes de dépendance. Les 4 premiers, de GIR 1 à GIR 4, répondent aux critères de la perte d'autonomie. Dans ce cas, il est élaboré, en accord avec la personne, un plan d'aide répondant à ses besoins. Les GIR 5 à 6 n'ouvrent pas droit à l'APA.

Caractéristiques des bénéficiaires de l'APA à domicile

Les personnes âgées de 85-89 ans sont les plus nombreuses (27%), suivies des 80-84 ans (20%). **L'âge moyen de bénéficiaires de l'APA à domicile s'élève à 84.0 ans** (82.8 ans pour les hommes et 84.4 ans pour les femmes).

Les femmes sont très nettement majoritaires (75%) et elles le sont d'autant plus que l'on avance en âge. Cette sur-représentation féminine s'explique par la différence d'espérance de vie entre hommes et femmes (22.7 ans d'espérance de vie à 60 ans pour les hommes dans le Territoire de Belfort en 2018 contre 26.8 ans pour les femmes).

54.5% des bénéficiaires de l'APA à domicile appartiennent au GIR 4 et 2.9% sont totalement dépendants (GIR 1).



Source : observatoire social départemental

La dépendance : un fort taux de prise en charge à domicile

Au 31 décembre 2016, le Territoire de Belfort compte 3 278 bénéficiaires de l'APA15, dont 59,33% relèvent de l'APA à domicile et 40,67% de l'APA en établissement.

Le département se caractérise en effet par un fort taux de prise en charge à domicile :

1 945 personnes bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2016, soit un taux de couverture des personnes de 75 ans et plus de 14,9%, plaçant le Territoire de Belfort bien au-dessus des moyennes régionales (12,90%) et nationale (12,10%) 16.

En 2017, 55% des bénéficiaires de l'APA à domicile appartiennent au GIR 4. La part des GIR 1 - 2, quant à elle, ne cesse d'augmenter (24,8% en 2017 contre 21,2% en 2015), alors qu'elle reste quasiment stable au niveau régional et national (15,3% en BFC et 19,1% en France métropolitaine en 2017)17.

L'âge moyen des bénéficiaires de l'APA à domicile s'élève à 83,8 ans.

Selon l'enquête Vie quotidienne et Santé 2014 élaborée par la DREES auprès des seniors 18, 17% des personnes de plus de 60 ans résidant dans le Territoire de Belfort déclarent bénéficier d'une aide professionnelle (5% des personnes entre 60 et 74 ans, et 39% pour les personnes de plus de 75 ans). 24% déclarent recevoir l'aide de l'entourage (12% des 60 -74 ans, et 46% des plus de 75 ans).

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Territoire de Belfort, Diagnostic des besoins, année 2019

- **Registre des personnes vulnérables, “Plan canicule”**

Il est mis en place un registre destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées en faisant la demande ou à la demande d’un tiers (à condition que la personne n’y soit pas opposée). Cette obligation est confiée au CCAS.

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- les adultes handicapés résidant à leur domicile.

- **Ateliers de prévention CCAS**

- Gym douce, depuis 2012
- Hand’Fit, à partir de mars 2021
- Sophrologie, à partir de mars 2021
- Réveil musculaire, à partir d’avril 2021



- **Ateliers Bon Jours**

Ateliers bien être et santé à destination des personnes retraitées de la région Bourgogne Franche Comté

- **Prévention des risques, domicile 90**

E-Nutriv, pour prévenir la dénutrition

Second souffle pour soulager les aidants familiaux

Papot’âges, pour rompre l’isolement des personnes âgées

Ateliers artistiques

FNATH

La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) est une association qui défend et accompagne les personnes pour faciliter leur accès aux droits : accidents du travail, maladie professionnelle, contestation du taux d'invalidité ou d'incapacité, litiges CPAM... et qui les représente devant les tribunaux. Elle agit également pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que les affections psychiques (burn-out) ou l'exposition à des pesticides ou des agents chimiques. Elle est constituée d'un réseau de bénévoles. Une permanence à la mairie un jeudi tous les 2 mois.

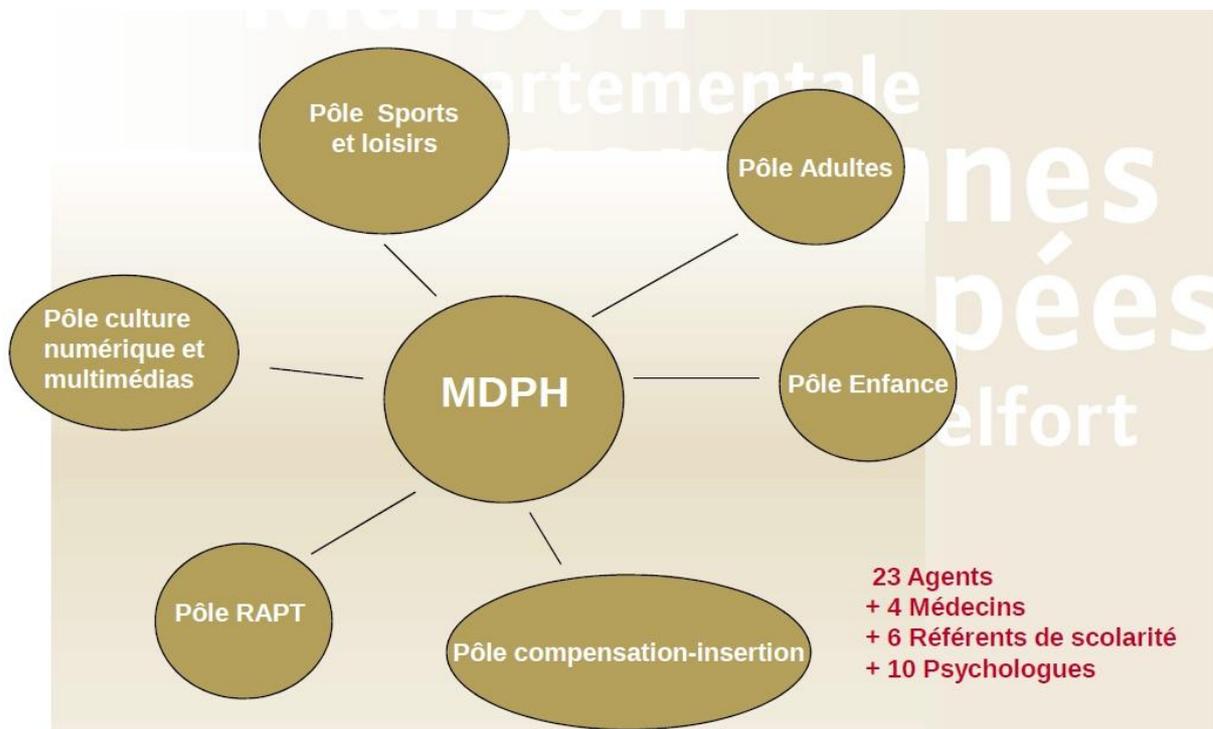
MDPH

La Maison Départemental des Personnes Handicapées regroupe les services de :

- l'ex COTOREP
- l'ex Commission Départementale d'Education Spéciale
- l'ex Service de Vie Autonome

Depuis le 20 mai 2008, dans notre département, elle se situe au sein de la Maison de l'Autonomie située aux 4 AS, un lieu unique et innovant pour accueillir et accompagner :

- Les personnes âgées
- Les personnes en situation de handicap, enfant ou adulte
- Leurs proches



Les droits ouverts à Giromagny

Droits adultes	AAH + CPE	76
	RQTH	133
	Orientations vers un service ou établissement médico-social	21
	Orientation professionnelle	124
Droits enfants	AEEH et compléments	5
	Aide humaine aux élèves handicapés	7
	Orientations scolaires	15
	Orientations vers un service ou établissement médico-social	10
Cartes/CMI	Invalidité	98
	Priorité	83
	Stationnement	122
PCH et ACTP	PCH - élément 1 - Aide humaine	12
	PCH - élément 2 - Aides techniques	3
	PCH - élément 3 - Aménagement du logement	3
	PCH - élément 3 - Aménagement du véhicule	3
	PCH - élément 4 - Charges exceptionnelles	4
	PCH - élément 4 - Charges spécifiques	5
	ACTP	2

Montant payé en Prestation Compensatoire du Handicap :
40 461 euros en 2020

Chaque maison départementale des personnes handicapées gère un fonds départemental de compensation du handicap chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la prestation de compensation. Il n'existe pas de texte réglementaire, l'organisation et le fonctionnement du dispositif FDC varie d'un département à l'autre.

Dans le Département du Territoire de Belfort, les financeurs du FDC sont :

- L'Etat
- Le Département
- La CPAM

Les CCAS sont invités à contribuer au vu des demandes transmises par la MDPH concernant leurs administrés.

PLAN D' ACTIONS

2021-2022

Bien vieillir

Lors du mandat municipal 2020-2026, la France va connaître une explosion des 75-84 ans de + 30 %. C'est déjà un constat à Giromagny, avec un vieillissement de la population puisque 35,4 % de la population a plus de 60 ans.

Pour bien vieillir il est nécessaire de préserver sa santé, en modifiant parfois certaines habitudes et en adoptant les bons comportements. Le CCAS souhaite faire de l'accompagnement du vieillissement un des enjeux forts de son projet.

Les 4 axes stratégiques retenus pour l'élaboration du programme d'action :

Faire de la prévention une priorité pour améliorer l'espérance de vie en bonne santé

Former aux nouvelles technologies pour réduire la fracture numérique et l'isolement

Favoriser l'accès au droit, à l'information des dispositifs permettant le bien vieillir

Promouvoir la participation sociale des plus âgés, facteur d'inclusion et de mieux-être

Renforcer l'accompagnement des publics sensibles

Le recrutement d'un **agent social** de l'intervention sociale en alternance depuis septembre 2020 a déjà permis d'identifier un nombre de plus en plus important de demandes d'intervention sociale : accompagner la première demande au plan administratif et orienter vers les services concernés, aide à la vie quotidienne (courses, déplacement, assistance simple, écoute...)

Les **jeunes** font partie de la population la plus impactée par le chômage, la toxicomanie, la précarité, l'exclusion. Leur mode d'expression (skate, baskets, bi-cross...) se situe dans la rue ; ils se retrouvent entre eux et s'approprient l'espace public.

Les 3 axes stratégiques retenus pour l'élaboration du programme d'action :

Développer l'accompagnement social de proximité

**Repérer et capter les publics pour les accrocher à un dispositif de droit commun,
(insertion, emploi, formation)**

Impliquer les jeunes dans la vie de la commune